RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CEP

EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES EN 2023

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS PRO Auvergne Rhône-Alpes

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Sommaire

03 Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes et sa mission de suivi de mise en œuvre du CEP

05 Le conseil en évolution professionnelle

07 Les coopérations des acteurs autour du CEP en Auvergne Rhône-Alpes

12 Les parcours des actifs en région

14 Le Réseau EVA

18 L'Apec

20 Cap emploi

22 Pôle emploi

26 Les Missions Locales

28 Le service public régional d'orientation

31 Préconisations et perspectives 2024

Édito

Plongeons dans le rétroviseur pour observer les jalons marquants de l'année 2023 pour le conseil en évolution professionnelle (CEP) en Auvergne Rhône-Alpes.

L'année 2023 a été marquée par la consolidation du service : ancrage des évènements, développement des services et du maillage territorial, renforçant ainsi sa position en tant que levier incontournable de l'orientation et de la mobilité professionnelle des actifs dans notre région.

Au cours de l'année dernière, le CEP a poursuivi son engagement envers les publics les plus vulnérables, tels que les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes en recherche d'orientation, les personnes en situation de handicap mais également les séniors et les personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme. À travers une approche personnalisée et adaptée à chaque individu, le CEP a continué à constituer un appui essentiel de nature à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.

Le CEP a également conforté ses partenariats régionaux avec une nouvelle approche des entreprises et le renforcement des actions conduites avec les institutions et les autres acteurs du secteur de l'emploi. Ces coopérations étroites ont permis de mieux appréhender les besoins du marché du travail et de faire connaitre davantage le CEP auprès de nouvelles cibles.

Au cours de cette année de continuité, le CEP a vu les outils et services qui le constituent renforcés avec notamment l'accès à l'immersion professionnelle, garantissant ainsi un accompagnement de qualité et adapté aux besoins spécifiques de chaque individu.

Par ailleurs, que ce soit à travers l'organisation ou la participation à des événements, le CEP s'est également affirmé comme un acteur dynamique et proactif dans la promotion de l'employabilité et du développement professionnel.

En somme, l'année 2023 a été une année de défis et de réussites pour le CEP en Auvergne Rhône-Alpes. Fort de ses réalisations et de son engagement, il continue de jouer un rôle majeur dans la construction d'un avenir professionnel plus inclusif et prospère pour tous.

Serge GERI et **Jean-Louis REYNAUD**,
Président et Vice-Président de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

TRANSITIONS PRO AUVERGNE RHÔNE-ALPES ET SA MISSION DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU CEP

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est l'acteur référent des transitions et des reconversions professionnelles sur le territoire régional.

Organisme paritaire, piloté par les partenaires sociaux et financé par l'État, Transitions Pro s'est vu confié par la loi du 5 septembre 2018 les missions suivantes :

- le développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux en charge de l'emploi et du développement des compétences,
- l'identification des besoins en matière d'emploi et de compétences dans sa région,
- le contrôle de la qualité des formations dispensées,
- l'information sur les organismes délivrant le conseil en évolution professionnelle,
- le suivi de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle sur le territoire régional.

Cette dernière mission porte sur l'observation et l'analyse des dynamiques régionales et territoriales autour du CEP mises en place en Auvergne Rhône-Alpes par les cinq opérateurs CEP : le Réseau EVA, l'Apec, les Cap emploi, les Missions Locales et Pôle emploi. Elle donne lieu à la rédaction annuelle du rapport sur la mise en œuvre du CEP dans la région qui est transmis à France compétences.

Ce rapport se base sur la méthodologie définie par France compétences et s'appuie sur les données quantitatives que ce dernier transmet annuellement à chaque Transitions Pro. Il est structuré autour de 2 axes :

- les coopérations des acteurs autour du CEP en région,
- les parcours des actifs en région : le recours et l'usage du CEP ainsi que le profil des bénéficiaires du CEP.

Comme le précise la méthodologie définie par France compétences, la mission de suivi de la mise en œuvre du CEP ne se résume pas à la seule rédaction du rapport. Elle peut contribuer à favoriser l'action coordonnée des acteurs au service de la fluidification des parcours et ainsi contribuer à l'optimisation de la mise en œuvre du CEP et plus largement des parcours d'évolution professionnelle au niveau régional.

Elle s'articule également avec la mission d'information sur le CEP que portent les Transitions Pro. Suivre le CEP en région leur permet notamment de s'outiller et de mieux connaitre l'actualité des opérateurs et des parcours accompagnés, pour bien informer les actifs et contribuer ainsi à la fluidité des parcours.

Au 1er janvier 2024, le Réseau EVA change de nom et devient Avenir Actifs, une dénomination commune à tous les opérateurs du CEP désignés par France compétences pour accompagner les salariés et les indépendants. Quant au Pôle emploi, il se transforme et devient France Travail, également au 1er janvier 2024. Sa mission d'opérateur du conseil en évolution professionnelle pour les demandeurs d'emploi reste la même.

© divinetechygirl - Pexels

Transitions Pro agit à travers la mise en œuvre de quatre dispositifs et d'une certification :

- le Projet de Transition Professionnelle (PTP) qui permet aux salariés de suivre de façon individuelle une formation en vue de changer de métier,
- le dispositif démissionnaire qui permet au salarié démissionnaire de bénéficier de l'allocation chômage soit pour préparer un projet de création ou de reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation en vue de changer de métier,
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui permet aux salariés de faire reconnaître leur expérience professionnelle par un diplôme,
- le dispositif Transitions collectives (TransCo) qui favorise la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi est fragilisé, vers des métiers qui recrutent près de chez eux,
- le certificat CléA qui est la reconnaissance d'un socle commun de compétences nécessaires à l'exercice de tous métiers.

Les conseillers en évolution professionnelle peuvent être amenés à orienter les salariés vers les dispositifs gérés par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, notamment le dispositif démissionnaire ou le PTP.

Dans le cadre du dispositif démissionnaire, les salariés ont l'obligation de rencontrer un conseiller en évolution professionnelle, afin d'élaborer ou de finaliser leur projet, et ce avant de démissionner. En 2023, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a étudié 3 667 projets et a délivré 3 547 attestations du caractère réel et sérieux, attestation qui permet ensuite au salarié de prétendre à l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

Parmi ces 3 667 demandes :

- 2 918 salariés ont été accompagnés par le Réseau EVA,
- 738 salariés ont été accompagnés par l'Apec,
- 11 salariés ont été accompagnés par un Cap emploi.

Concernant les projets de création/reprise d'entreprise, 92 % des personnes ayant obtenu une attestation du caractère réel et sérieux de leur projet délivrée par Transitions Pro ont immatriculé leur entreprise après leur démission.

Concernant les projets de reconversion formation, 91 % des personnes ayant un projet de démission pour suivre une formation ont maintenu leur projet.

Dans le cadre du PTP, l'accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle n'est pas une obligation, pourtant 65,76 % des salariés qui ont déposé une demande de PTP à Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes en 2023 ont déclaré avoir été accompagnés par un opérateur du conseil en évolution professionnelle :

- 58,74 % par le Réseau EVA,
- 3,19 % par l'Apec,
- 2,25 % par un Cap emploi,
- 0,94 % par Pôle emploi,
- 0,64 % par une Mission Locale.

Part des dossiers PTP financés en fonction de l'accompagnement ou non par un CEP[1]

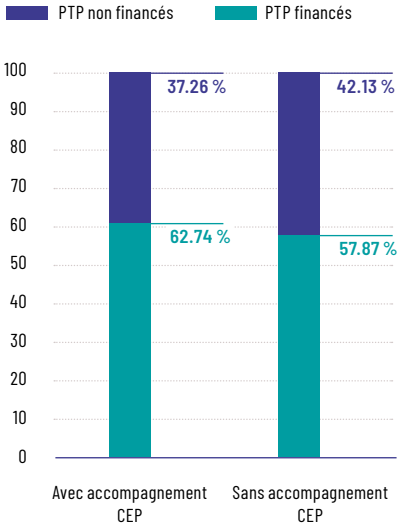

1. Selon le déclaratif du salarié lors de la constitution de son dossier PTP

En 2023, comme pour les années précédentes, la part de dossiers financés est plus importante si le salarié a été accompagné par un opérateur du CEP, par rapport au salarié n'ayant pas été accompagné.

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes et les opérateurs CEP des salariés ont poursuivi leurs actions (animation des réunions collectives et accompagnement des salariés) pour déployer Transitions collectives, dispositif à l'initiative des entreprises pour faire face aux mutations économiques et technologiques actuelles.

Plus d'infos :

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Comme le précise le cahier des charges fixé par l'arrêté du 29 mars 2019[1], le conseil en évolution professionnelle doit permettre à tout actif de faire le point sur sa situation professionnelle, et éventuellement d'élaborer, de formaliser et mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution professionnelle, l'insertion, le développement des compétences, la certification professionnelle, la mobilité interne ou externe, la reconversion, la transition professionnelle, la reprise ou création d'activité…

Il prend la forme d'une offre de services gratuite, accessible à tout actif indépendamment de son âge, de son secteur d'activité, de son statut et de sa qualification. Il contribue tout au long de la vie active de la personne à améliorer sa capacité à faire ses propres choix professionnels et à évoluer, notamment par l'accroissement de ses aptitudes, le développement de ses compétences et l'accès à de nouvelles qualifications professionnelles.

Le CEP permet au bénéficiaire de disposer d'un temps d'écoute, de recul et d'appui sur sa situation professionnelle, afin :

- d'exprimer sa demande et de clarifier son besoin,
- d'accéder à une information personnalisée et pertinente,
- d'élaborer une stratégie d'évolution lui permettant de construire ou de définir son projet professionnel,
- de vérifier la faisabilité et la pertinence de son projet au regard notamment de sa situation, de son environnement professionnel, des besoins des territoires et des tendances socio-économiques,
- d'identifier, le cas échéant, les compétences ou les qualifications à faire reconnaître, à acquérir ou à développer,
- d'identifier les ressources et les appuis favorisant la mise en œuvre de son projet (dispositifs, prestations complémentaires, financement…),
- de formaliser sa stratégie d'évolution
- d'être soutenu tout au long de la mise en œuvre de sa stratégie.

1. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038316836/

© Unsplash

© Nappy - Pexels

Le conseil en évolution professionnelle s'organise en deux niveaux.

Le premier niveau de conseil permet au bénéficiaire de procéder à un premier niveau d'analyse de sa situation et de sa demande, de décider de la poursuite éventuelle de ses démarches et d'identifier les acteurs susceptibles de l'y aider. Le second niveau doit permettre au bénéficiaire :

- de clarifier sa demande, de caractériser et préciser ses besoins et ses priorités en matière d'évolution professionnelle,
- d'être accompagné et soutenu dans la formalisation et la mise en œuvre de son projet en fonction des demandes et besoins qu'il a exprimés.

Le CEP est mis en œuvre dans le respect des principes suivants :

- la gratuité,
- l'égalité d'accès et l'accessibilité quels que soient la demande et le statut de la personne,
- la confidentialité,
- l'impartialité,
- la neutralité.

Le projet est coconstruit entre le bénéficiaire et le conseiller en évolution professionnelle. Dans cette perspective, ils peuvent procéder ensemble, notamment :

- à l'analyse de la faisabilité du projet, y compris en termes de financement, de délai et de pertinence,
- à l'identification des compétences du bénéficiaire ou de ses qualifications à faire connaître, à acquérir ou à développer et de ses éventuels besoins d'actions concourant au développement de compétences,
- à l'analyse de la possibilité de réaliser des découvertes de métiers ou des expériences d'emploi (immersion, actions de formation en situation de travail-AFEST),
- à la construction de l'ingénierie de parcours permettant d'atteindre ces objectifs,
- à l'étude de l'opportunité du recours à une ou plusieurs prestations complémentaires et à l'identification des ressources et expertises mobilisables à cet effet (acteurs, dispositifs, financements, aides, compensations…).

En 2023 le nombre d'implantations a augmenté, renforçant le maillage territorial et permettant un accès facilité de tout actif à un point de délivrance du service.

[5]

opérateurs ont délivré en 2023 le conseil en évolution professionnelle en Auvergne Rhône-Alpes

1 opérateur est désigné **par région pour le public salarié et les indépendants** par France compétences pour une période de quatre ans.
En Auvergne Rhône-Alpes, il s'agit du **Réseau EVA**, regroupant les CIBC, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture et l'association Envergure.

4 opérateurs sont nommés de droit **au niveau national** :

- l'**Apec** pour les cadres,
- **Cap emploi** pour les personnes en situation de handicap,
- les **Missions Locales** pour les jeunes de moins de 26 ans,
- **Pôle emploi** pour les demandeurs d'emploi.

Sur toute la région Auvergne Rhône-Alpes, c'est plus de 3 000 conseillers en évolution professionnelle qui informent et accompagnent.

LES COOPÉRATIONS DES ACTEURS AUTOUR DU CEP EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

En 2023, la collaboration entre les acteurs régionaux demeure essentielle pour garantir un soutien efficace aux bénéficiaires du conseil en évolution professionnelle. Cette année a été marquée par une continuité du partenariat, une consolidation et un renforcement des actions engagées en 2022, visant à optimiser l'articulation des services et des ressources en faveur de l'évolution professionnelle et de l'employabilité.

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS DE COOPÉRATION MISES EN PLACE EN 2023

LE SALON DE L'ÉVOLUTION ET DE LA TRANSITION PROFESSIONNELLE À LYON

Le 25 mai 2023 s'est tenue la 2e édition désormais incontournable du salon de l'évolution et de la transition professionnelle à Lyon. Coorganisé par le CIBC du Rhône et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, de nombreux ateliers et conférences sur 4 thématiques ont ponctué la journée :

- dispositif pour la reconversion et l'évolution professionnelle,
- entrepreneuriat,
- conseils professionnels,
- métiers qui recrutent.

Une belle réussite avec 539 visiteurs qui a entériné le projet de lancement d'une 3e édition !

LES SEMAINES DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Pour sa 4e édition, les Semaines de l'évolution professionnelle 2023 ont été une initiative fructueuse, marquée par une participation massive et une diversité de thématiques explorées. Organisées conjointement par l'Apec et par les opérateurs désignés par France compétences, dont le Réseau EVA, avec le soutien du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, ces semaines représentent un rendez-vous désormais incontournable pour promouvoir l'évolution professionnelle sous différentes facettes.

Avec plus de 16 000 participants et la tenue de 100 webinaires (disponibles en replay[1]), l'événement a réuni un large public intéressé par les questions liées à la transition professionnelle, à la reconversion, à la formation et au développement de carrière. La diversité des intervenants et des sujets abordés a permis d'offrir un panorama complet des enjeux actuels en matière d'évolution professionnelle.

1. https://www.semaine-evolution-professionnelle.fr/replays.html

LE PRINTEMPS DU CEP

Le Réseau EVA en Auvergne Rhône-Alpes a organisé la première édition du Printemps du CEP entre le 24 avril et le 5 mai 2023, un événement visant à promouvoir l'évolution professionnelle des actifs à travers des réunions partenariales dans tous les départements de la région. L'événement a attiré plus de 250 partenaires. La présence de nombreux partenaires illustre l'importance accordée à la collaboration et au partenariat dans la promotion du conseil en évolution professionnelle. L'événement a été l'occasion pour les participants de mieux comprendre le rôle des conseillers en évolution professionnelle en tant qu'acteurs pivots dans l'articulation des actions des différents partenaires et dispositifs d'accompagnement. Cette prise de conscience contribue au renforcement des collaborations et à une approche plus holistique de l'évolution professionnelle. Les échanges et les discussions entre les partenaires ont permis de partager des bonnes pratiques, d'identifier des synergies et de développer des initiatives collaboratives pour soutenir les actifs dans leur parcours professionnel. Cet événement a permis de renforcer les collaborations, de sensibiliser les acteurs locaux et de valoriser le rôle essentiel du conseil en évolution professionnelle dans le développement professionnel des actifs de la région.

LES MATINALES DU SPRO

Organisées dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), les 2e et 3e éditions des Matinales du SPRO se sont déroulées en mars et en octobre 2023. Ces matinées d'échanges renforcent les synergies entre les partenaires et développent la coopération entre les différents réseaux de professionnels et sont un élément constitutif de la professionnalisation des partenaires de l'orientation, de la formation et de l'insertion/emploi. En 2023, 12 réseaux ont ouvert leurs portes dans toute la région Auvergne Rhône-Alpes : l'Apec, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le Réseau EVA, les Maisons de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE), Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, la Maison de l'emploi, la Cité des métiers, les Chambres d'agriculture, les Chambres de métiers et d'artisanat, des Universités, le Réseau information jeunesse.

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RECONVERSION

Mardi 21 novembre 2023 s'est tenue la Journée Nationale de la Reconversion. Les équipes de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes ont organisé des évènements dans plusieurs villes de la Région (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Bourg-en-Bresse, Valence) associant plus d'une centaine de partenaires et tout naturellement les différents opérateurs du CEP.

Plus de 300 personnes ont été accueillies et informées sur les différents stands et 60 entreprises et partenaires sont venus assister aux conférences dédiées sur le sujet de la reconversion et de la transition professionnelle.

© sincerely-media - Unsplash

LES ACTIONS À DESTINATION DES ENTREPRISES

ROADSHOW : LES CLÉS POUR RECRUTER, FIDÉLISER, FORMER

L'Apec Auvergne Rhône-Alpes et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes ont organisé du 8 au 23 juin 2023 dans sept villes du territoire leur roadshow dans l'objectif de sensibiliser les entreprises de la région sur les outils à leur disposition pour répondre aux nombreux défis RH dans les domaines du recrutement, de la fidélisation et de la formation. Comment faire baisser la tension sur les recrutements, retenir leurs collaborateurs et accroître les compétences au sein de leur entreprise ? Comment intégrer la mobilité interne/externe des collaborateurs dans la stratégie de l'entreprise dans une logique gagnant/gagnant ? L'Apec et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes ont proposé aux entreprises un temps convivial pour échanger et découvrir ou approfondir les leviers à leur main : les outils du CEP pour l'entreprise bien sûr, les services d'appui au recrutement et/ou au développement des compétences de l'Apec, le offboarding, mais aussi les dispositifs existants portés par Transitions Pro : Transitions collectives (TransCo), le Projet de Transition Professionnelle (PTP), le certificat Cléa, les services de Transitions Pro, notamment les deux plateformes digitales « LISE, le lien entre les salariés et les entreprises » et « MAUDE, métiers d'aujourd'hui et de demain, pour me reconvertir ».

© sweet-life - Unsplash

WEBINAIRES ENTREPRISE : « EMPLOYEURS : ET SI ON PARLAIT DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DE VOS SALARIÉS ? »

Le Réseau EVA a organisé du 30 janvier au 3 février et du 3 au 7 juillet une action dont l'objectif était d'informer les entreprises sur le CEP et présenter les outils de l'évolution professionnelle disponibles. À travers plusieurs webinaires coanimés avec les partenaires du Réseau EVA, divers aspects du conseil en évolution professionnelle ont été abordés, mettant en lumière son rôle en tant que levier de performance pour les salariés et les entreprises et outil précieux pour la co-construction des parcours professionnels : accompagnement des salariés dans leur évolution professionnelle, préparation des entretiens professionnels, anticipation des transitions professionnelles, et information sur les dispositifs existants et leur mobilisation.

LES ACTIONS CIBLÉES VERS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

TALENTS SENIORS

Après des expérimentations en PACA et Hauts de France puis un déploiement en Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Île-de-France et Occitanie, la région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place en 2023 cette opération de parrainage mettant en relation des cadres seniors demandeurs d'emploi accompagnés par l'Apec et des chefs d'entreprise, cadres dirigeants, décideurs institutionnels, élus, etc. Les binômes ainsi constitués échangent et partagent conjointement pendant 12 mois, à raison au minimum d'un rendez-vous par mois. Ils sont épaulés par un consultant de l'Apec, qui accompagne au quotidien dans le cadre du CEP le demandeur d'emploi cadre dans son projet professionnel. Ce dispositif vise à permettre aux cadres d'étoffer leur réseau, de renforcer leur connaissance du tissu économique local et de rebondir. L'Apec a ainsi déployé son réseau de partenaires et d'entreprises pour toucher le plus largement le public cadre en besoin d'un petit coup de pouce.

© Monkey Business - Adobe Stock

ENTREPRENEURIAT

70 % des salariés sollicitant le dispositif démissionnaire ont un projet de création ou de reprise d'entreprise, c'est pourquoi Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes et les opérateurs du CEP collaborent activement afin de faciliter les parcours des salariés désireux d'entreprendre.

En 2023, s'est tenu le 1er Comité de pilotage annuel régional sur le dispositif démissionnaire qui a permis de partager les résultats de l'enquête sur le devenir des démissionnaires ainsi que ceux de l'étude menée par Pôle emploi en région. Cela a aussi été l'occasion d'échanger sur les difficultés des parcours et de poser ensemble des leviers facilitateurs.

L'Apec et Bpifrance ont collaboré pour organiser la quinzaine « Entreprendre dans ma région », offrant une série d'événements gratuits dans 9 régions françaises, dont Auvergne Rhône-Alpes, du 19 au 30 juin 2023. Avec plus de 80 activités, dont des webinaires et des afterwork, l'initiative visait à fournir aux cadres désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat les conseils et les outils nécessaires. Cet évènement a été l'occasion de rappeler l'importance d'accompagner les projets entrepreneuriaux, mettant en avant le rôle de l'Apec dans le conseil aux cadres et de Bpifrance dans la facilitation de l'accès à la réussite entrepreneuriale pour tous.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE AVEC 2 DISPOSITIFS : TOUS DROITS OUVERTS ET AVENIR' PRO

Au-delà du public des actifs, le CEP est également accessible aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification, ni diplôme. Des coopérations entre les Missions Locales et Pôle emploi mais également avec de nombreux partenaires sur les territoires, notamment les académies ont permis de dresser un bilan positif en faveur de la remobilisation des jeunes en limitant le décrochage scolaire.

Dans le cadre du dispositif « **Tous droits ouverts** » en faveur des jeunes de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, le réseau des Missions Locales a poursuivi en 2023 leurs actions permettant à ce public à risque de se remobiliser. Des actions innovantes dans les territoires ont ainsi émergées et ont permis aux jeunes de découvrir d'autres horizons en permettant ainsi de retrouver de l'intérêt dans un parcours d'insertion ou de formation.

« **Avenir' Pro** » est une initiative portée par Pôle Emploi depuis 2022 et rejoint par les Missions Locales en 2024, qui vise à accompagner les lycéens professionnels dans leur préparation au monde du travail. Son objectif principal est de renforcer les connexions entre les formations dispensées et les opportunités d'emploi, augmentant ainsi les chances de réussite des jeunes à la fin de leur cursus scolaire.

Ce projet propose des modules d'insertion professionnelle destinés à mieux comprendre la recherche d'emploi, à identifier les entreprises locales, et à envisager la poursuite des études si souhaité. Il s'agit d'une solution conçue pour offrir aux jeunes un excellent départ dans leur carrière professionnelle.

PUBLICS EN SITUATION D'ILLETTRISME

Le Réseau EVA et Pôle emploi ont porté en 2023 une attention particulière aux salariés en situation d'illettrisme. Afin de mieux les repérer et les accompagner, le Réseau EVA a engagé une collaboration avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

En collaboration avec Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, des actions sur les territoires ont été menées dans le cadre de la semaine contre l'illettrisme qui s'est tenue du 8 au 15 septembre 2023. Des actions de professionnalisation ont été mises en œuvre auprès des CEP afin de les sensibiliser à l'identification de ces publics et leur accompagnement.

PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de sensibiliser les professionnels du secteur de la santé sur l'importance d'anticiper les parcours professionnels des publics en situation de handicap, certains Cap emploi ont mis en place une opération auprès des professionnels médicaux dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Des modules en e-learning sont désormais mis à disposition des masseurs kinésithérapeutes et des médecins via l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) sur les dispositifs existants en matière de maintien en emploi et de prévention des publics.

De plus, dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, qui s'est tenue du 20 au 26 novembre 2023, de nombreuses actions phares ont été portées par le réseau des Cap emploi sur plusieurs départements. Ces évènements soutenus par les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ont été l'occasion de coopérer avec de nombreux partenaires investis sur le territoire en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

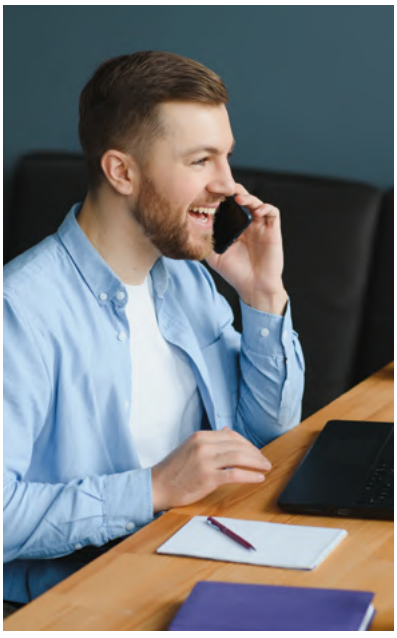

© Serhii - Adobe Stock

LES PARCOURS DES BÉNÉFICIAIRES EN RÉGION

Préconisations de lecture des données

Les données présentées dans ce rapport ont été transmises par France compétences et ont été extraites d'AGORA, pour la première fois.

Ces données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes car les sources de données n'étaient pas les mêmes.

Le Réseau EVA et les Cap emploi ont souhaité pointer l'existence d'écarts dans le nombre d'entrées en CEP 2023 entre AGORA et leur système d'information. Les décomptes réels de ces deux opérateurs seront précisés dans les pages suivantes sous la mention « décompte réel de l'opérateur CEP ».

© Stefan Stefancik - Unsplash

Nouvelles personnes entrées en CEP en 2023

Auvergne Rhône-Alpes
370 229

National
3 238 520

Par opérateur

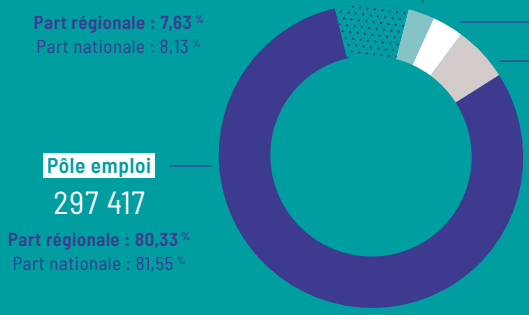

Cap emploi
10 192
Part régionale : 2,75 %
Part nationale : 2,32 %

Missions Locales
28 255
Part régionale : 7,63 %
Part nationale : 8,13 %

Apec
12 251
Part régionale : 3,31 %
Part nationale : 3,04 %

Réseau EVA
22 114
Part régionale : 5,97 %
Part nationale : 4,97 %

Pôle emploi
297 417
Part régionale : 80,33 %
Part nationale : 81,55 %

Ces différences de volume du CEP selon les opérateurs génèrent de fait de l'hétérogénéité dans la délivrance des services

Source : AGORA - traitement Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes
Champ : Auvergne Rhône-Alpes, nouvelles personnes entrées en CEP en 2023

Typologie de public

RÉPARTITION FEMMES / HOMMES

51,84 % — 191 928 — Part nationale : 51,80 %

48,16 % — 178 301 — Part nationale : 48,20 %

STATUT

337 132	À la recherche d'un emploi
30 020	En activité
2 735	Double situation
342	Non communiqué

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES

< 18 ans	6 025
18-29 ans	135 590
30-44 ans	127 829
45-60 ans	91 575
60 ans et +	9 210

PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

6,12 %	Oui
0,50 %	En cours de reconnaissance
88,11 %	Non
5,27 %	Non connu

© Christina Wocintechchat - Unsplash

Motifs de sollicitation du CEP

318 751 / 86,09 %	Trouver ou retrouver un emploi
14 515 / 3,92 %	Changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion / la nouvelle orientation professionnelle)
12 354 / 3,36 %	Acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications (le maintien de l'employabilité)
7 211 / 1,95 %	Faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul)
6 334 / 1,71 %	Créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome)
2 941 / 0,79 %	S'insérer pour la première fois sur le marché du travail
2 226 / 0,60 %	Autres objectifs professionnels
2 056 / 0,56 %	Évoluer vers un poste à responsabilités (la progression professionnelle)
2 032 / 0,55 %	Identifier, valoriser et faire reconnaître ses compétences et expériences professionnelles (la reconnaissance professionnelle)
1 523 / 0,41 %	Anticiper un risque de perte de l'emploi occupé
286 / 0,08 %	Exercer plusieurs activités (l'exercice d'une pluriactivité)

La répartition régionale des motifs de sollicitation du CEP est équivalente au niveau national, les variations de pourcentage n'excédant jamais un point.

RÉSEAU EVA

Claudie Beguet

Directrice de projet CEP au sein du CIBC Auvergne-Rhône-Alpes

L'année 2023 a été riche et dense pour le conseil en évolution professionnelle des salariés et des indépendants en Auvergne Rhône-Alpes.

Riche et dense également en termes d'activité avec une croissance du recours au CEP par les bénéficiaires d'environ 9 % par rapport à 2022. En 2023, 24 089 salariés et indépendants ont poussé la porte de nos lieux d'accueil pour commencer un accompagnement CEP. Le « recours au service » a ainsi été multiplié par 2 depuis 2020. Dans le même temps, le délai d'accès à un 1er rendez-vous CEP a légèrement diminué pour atteindre 11,10 jours en moyenne et la satisfaction s'est maintenue à un très haut niveau.

Riche et dense d'un point de vue organisationnel : le premier marché CEP piloté par France compétences courrait sur la période 2020-2023. Le service « s'étant installé avec succès », France compétences a engagé début février 2023 une consultation pour sélectionner les opérateurs qui délivreraient le service sur la période 2024-2027. Au terme de la consultation, le marché « Mon CEP » 2024-2027 a été notifié au groupement CIBC le 31 octobre 2023.

L'année 2024 s'ouvre sur une nouvelle dynamique avec le lancement du marché CEP 2024-2027 le 2 janvier 2024. Les ambitions restent encore nombreuses notamment celles de : développer la notoriété du service Mon conseil en évolution professionnelle et le nombre de personnes accompagnées, celle de renforcer l'ancrage du service sur les territoires, celle d'inscrire durablement l'opérateur CEP salariés et indépendants dans le paysage institutionnel, aux côtés des autres opérateurs CEP.

France compétences a construit une nouvelle organisation afin de renforcer la lisibilité et visibilité de Mon CEP.

La première évolution importante est la mise en place d'une offre de service nationale plus lisible et qui valorise toute l'étendue des possibilités du CEP, telles que **« trouver un nouvel emploi »**, **« mieux dialoguer avec son employeur »**, et **« évoluer en interne »**. Autant de services qui seront davantage mis en visibilité en 2024.

La seconde évolution est la mise en place d'une marque nationale, Avenir Actifs, qui remplace les différents noms utilisés précédemment par les opérateurs CEP régionaux.

En Auvergne Rhône-Alpes, le Réseau EVA est donc devenu Avenir Actifs au 02/01/2024.

En 2024 et jusqu'à 2027, les enjeux restent nombreux et complexes autour de l'évolution professionnelles des actifs. Citons notamment : l'allongement de la vie professionnelle, le plein emploi, les besoins en recrutement dans les secteurs en tension, l'obsolescence des compétences, la compétitivité des entreprises, mais également la recherche d'un meilleur équilibre vie personnelle / vie professionnelle ou encore l'aspiration et la quête de sens au travail.

Le service Mon CEP et les conseillers qui le font vivre œuvrent quotidiennement à l'articulation de ces différents enjeux avec comme objectif constant le développement professionnel des bénéficiaires, des entreprises et des territoires.

Plus d'infos :

Réseau eva Auvergne-Rhône-Alpes — Mandaté par FRANCE compétences

Au 1er janvier 2024, le Réseau EVA est devenu Avenir Actifs.

Chiffres Réseau EVA 2023

22 114

nouveaux entrants dans le CEP

Décompte réel de l'opérateur CEP : 24 089

12 619 **femmes**

9 495 **hommes**

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES

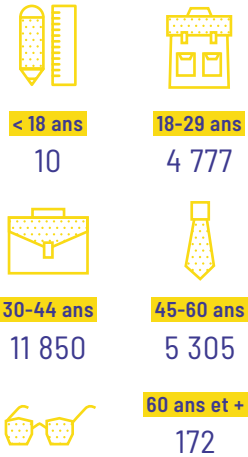

< 18 ans 10

18-29 ans 4 777

30-44 ans 11 850

45-60 ans 5 305

60 ans et + 172

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

3	**Agriculteurs exploitants**
11	**Artisans, commerçants et chefs d'entreprise**
2 205	**Cadres et professions intellectuelles supérieures**
1 803	**Ouvriers**
14 477	**Employés**
2 178	**Professions intermédiaires**
1 437	**Non connue**

STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

20 827	**En activité**
1 245	**Double situation**
42	**À la recherche d'un emploi**

NIVEAU DE CERTIFICATION MAXIMUM OBTENU AVANT L'ENTRÉE EN CEP

niveau 1 (sans niveau spécifique) 397	**niveau 2** (sans diplôme ou brevet) 709
niveau 3 (CAP, BEP…) 3 669	**niveau 4** (BP, BT, bac prof. ou techno) 5 888
niveau 5 (BTS, DUT…) 4 154	**niveau 6** (licence, master 1) 3 782
niveau 7 (master) 2 599	**niveau 8** (doctorat) 154
aucune certification reconnue 301	**non renseigné** 461

OBJECTIF PRINCIPAL ASSIGNÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE À SON CEP

10 475	**Changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion / la nouvelle orientation professionnelle)**
4 510	**Créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome)**
3 179	**Faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul)**
1 974	**Évoluer vers un poste à responsabilités (la progression professionnelle)**
891	**Acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications (le maintien de l'employabilité)**
538	**Identifier, valoriser et faire reconnaître ses compétences et expériences professionnelles (la reconnaissance professionnelle)**
273	**Autres objectifs professionnels**
209	**Exercer plusieurs activités (l'exercice d'une pluriactivité)**
65	**Trouver ou retrouver un emploi**

LES MOTIFS DE SOLLICITATION DES BÉNÉFICIAIRES POUR LES 5 SECTEURS LES PLUS REPRÉSENTÉS

	Total général	Commerce	Santé sociale	Industrie manufacturière	Scientifique	Administratif
Faire le point sur sa situation professionnelle	**14,5 %**	13,6 %	16,0 %	15,1 %	16,5 %	12,4 %
Changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion)	**47,5 %**	53,2 %	46,5 %	48,9 %	42,1 %	52,7 %
Créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome)	**20,1 %**	22,1 %	10,3 %	19,5 %	20,9 %	17,4 %
Évoluer vers un emploi/métier à plus grande technicité ou responsabilité, dans le même secteur ou un autre	**9,0 %**	5,0 %	15,9 %	7,4 %	10,4 %	8,7 %
Autres motifs	**8,9 %**	6,1 %	11,3 %	9,1 %	10,1 %	8,8 %

Les points d'accueil en région du Réseau EVA

La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

892

PMSPM mises en place en 2023

Dans le cadre de l'accompagnement CEP, le bénéficiaire et le conseiller peuvent décider conjointement de l'opportunité de mettre en place une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP). Cette immersion en entreprise peut viser 3 objectifs distincts : découvrir un métier, confirmer un projet ou conforter un recrutement.

892 PMSMP ont été mises en oeuvre en 2023 en forte croissance par rapport à 2022 (+105 %, 434) et 2021 (207). Au total, 24 633 heures d'immersion ont été réalisées sur 3 804 jours soit une durée moyenne des immersions de 4 jours.

Les 5 premiers secteurs dans lesquels ont été réalisées ces immersions sont :

- Santé (171 immersions)
- BTP/matériaux de construction (87)
- Commerce (62)
- Agriculture (55)
- Social (46)

Le fort développement de la PMSMP montre la volonté des bénéficiaires de confronter leur projet à la réalité avant de le concrétiser.

Depuis 2023, les PMSMP peuvent être dématérialisées via le site : immersion-facile.beta.gouv.fr

L'offre de service

- Prendre du recul sur ma situation
- M'informer sur les opportunités
- Mieux dialoguer avec mon employeur
- Changer de métier ou de secteur
- Devenir entrepreneur
- Valoriser mes compétences ou mon expérience
- Me former
- Évoluer dans mon entreprise
- Trouver un nouvel emploi

LE BAROMÈTRE DU RÉSEAU EVA EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES SUR L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE EN 2023[1]

LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL DANS LES ANNÉES À VENIR

Selon vous, parmi les éléments suivants, quel est celui qui va le plus transformer votre travail dans les années à venir ?

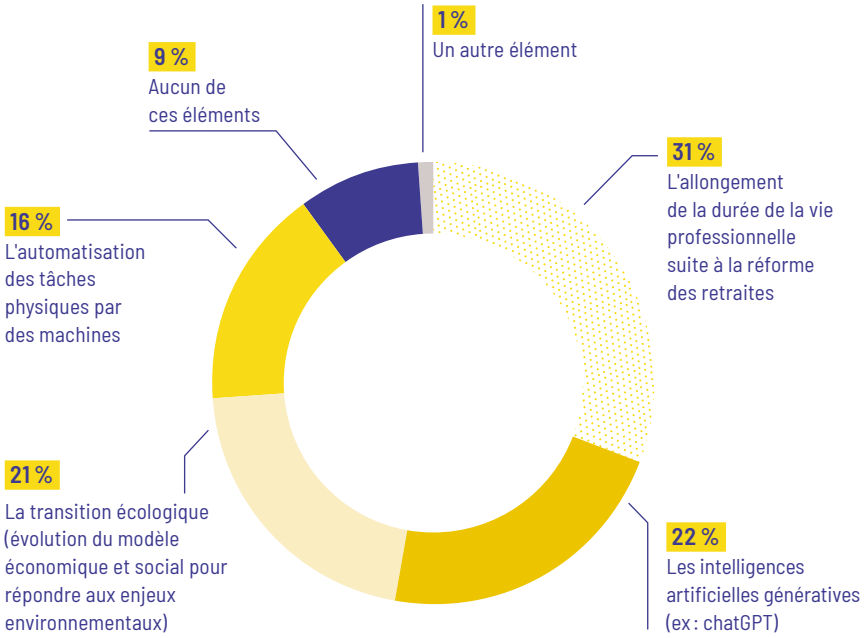

LES RAISONS QUI POUSSENT À ÉVOLUER PROFESSIONNELLEMENT

1. Le souhait d'améliorer votre rémunération
2. L'envie de vous confronter à un nouveau défi, à de nouvelles missions
3. Le souhait de sécuriser votre situation professionnelle
4. Le manque d'intérêt de votre mission actuelle
5. La pénibilité de votre travail actuel
6. Le besoin d'améliorer vos conditions de travail (télétravail, trajet domicile/travail, flexibilité horaire...)

L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE EN PLEIN ESSOR !

Avez-vous connu une ou plusieurs évolutions professionnelles dans les trois dernières années ?

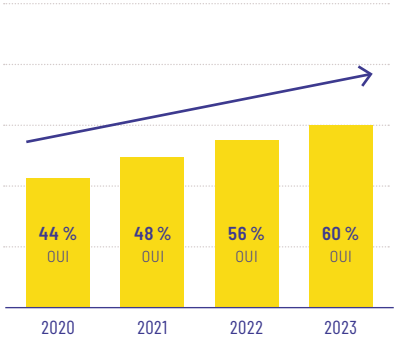

Envisagez-vous une évolution professionnelle ?

33 %
des personnes interrogées souhaitent évoluer dans les 6 prochains mois

51 %
dans les 12 prochains mois

66 %
dans les 2 ans

1. Étude réalisée par l'IFOP à la demande du Réseau EVA, sur un échantillon de 400 personnes représentatif de la population salariée en Auvergne Rhône-Alpes en 2023.

APEC

Stéphane Currenti

Responsable Opérationnel
DR Auvergne Rhône Alpes

En 2023, l'Apec a accompagné 12 251 cadres en tant qu'opérateur du CEP en Auvergne Rhône-Alpes.

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC) s'est engagée en 2023 dans une démarche ambitieuse pour promouvoir le Conseil en évolution professionnelle (CEP) auprès des cadres en particulier en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec 12 251 cadres accompagnés, cette belle dynamique est l'illustration de l'effort considérable consenti pour répondre aux défis contemporains du marché du travail, tels que la difficulté de recrutement et la fidélisation des collaborateurs.

Les stratégies mises en œuvre pour accroître la visibilité et l'efficacité du CEP incluent en outre une campagne de communication renouvelée, et une série d'initiatives ciblées comme :

- les Semaines de l'Évolution Professionnelle avec nos partenaires tel que le Réseau EVA, lesquelles ont connu un succès significatif avec plus de 16 000 participants (+77 % par rapport à 2022),
- le soutien aux créateurs d'entreprise avec l'action nationale CEP « Entreprendre dans ma région », une initiative nationale pilotée par l'APEC AURA avec plus de 10 000 inscrits.

L'APEC a aussi pris en considération les évolutions sociétales et économiques qui affectent le monde du travail. La mise en place du « CEP vert » avec un outil tel que le GPS vert pour cibler les formations permettent d'intégrer les enjeux environnementaux dans les parcours professionnels, reconnaissant ainsi l'importance croissante du verdissement des métiers.

L'APEC met également l'accent sur l'utilisation stratégique des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle générative (IAG), tant pour améliorer ses propres services que pour anticiper leurs impacts sur l'évolution des métiers.

Chiffres APEC 2023

12 251
nouveaux entrants dans le CEP

6 708 **femmes**
5 543 **hommes**

STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

5 898 **À la recherche d'un emploi**
6 353 **En activité**

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES

18-29 ans 2 295
30-44 ans 5 466
45-60 ans 4 281
60 ans et + 209

OBJECTIF PRINCIPAL ASSIGNÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE À SON CEP

4 986 **Trouver ou retrouver un emploi**
3 150 **Faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul)**
1 577 **Créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome)**
1 425 **Changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion / la nouvelle orientation professionnelle)**
779 **Anticiper un risque de perte de l'emploi occupé**
352 **S'insérer pour la 1re fois sur le marché du travail**

Pour 2024, il est prévu que ces efforts se poursuivent et s'intensifient en faisant un focus particulier sur les implications de l'IAG dans les pratiques professionnelles au travers du CEP.

Cette orientation future souligne une volonté de rester à la pointe des tendances du marché du travail et de proposer un accompagnement pertinent aux cadres et aux entreprises face aux défis et opportunités qu'apporte la transformation digitale.

Ces initiatives témoignent de la volonté de l'APEC de s'adapter et d'anticiper les besoins des cadres et des entreprises françaises.

Plus d'infos :

NIVEAU DE CERTIFICATION MAXIMUM OBTENU AVANT L'ENTRÉE EN CEP

niveau 2 (sans diplôme ou brevet) 118	**niveau 4** (BP, BT, bac prof. ou techno) 330
niveau 5 (BTS, DUT…) 1 284	**niveau 6** (licence, master 1) 2 186
niveau 7 (master) 7 301	**niveau 8** (doctorat) 1 032
aucune certification reconnue 301	**non renseigné** 461

Les principaux effets positifs du CEP*

QUELS ONT ÉTÉ LES EFFETS LES PLUS POSITIFS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DE L'APEC ?

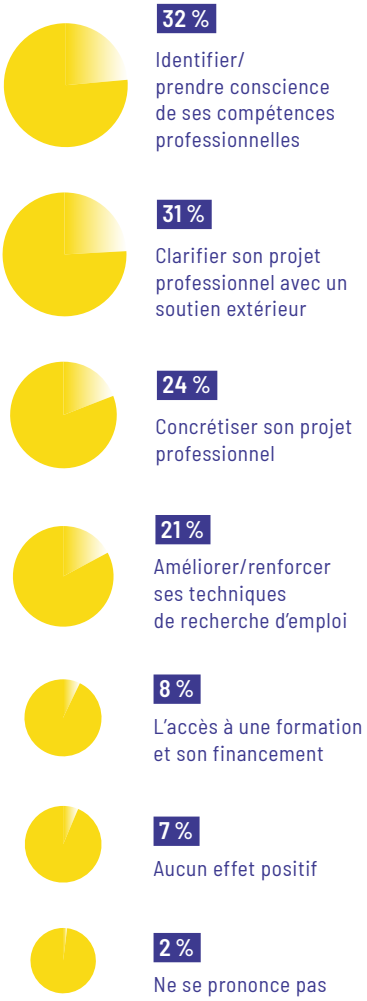

- **32 %** Identifier/ prendre conscience de ses compétences professionnelles
- **31 %** Clarifier son projet professionnel avec un soutien extérieur
- **24 %** Concrétiser son projet professionnel
- **21 %** Améliorer/renforcer ses techniques de recherche d'emploi
- **8 %** L'accès à une formation et son financement
- **7 %** Aucun effet positif
- **2 %** Ne se prononce pas

*Extrait d'une étude réalisée par l'Apec. Base de 1 001 répondants

Témoignages

J'ai réalisé un parcours CEP démissionnaire création entreprise. C'est avec un immense plaisir que je vous informe que mon dossier a été validé. Un GRAND merci à vous pour votre accompagnement de qualité : votre analyse, vos interrogations et suggestions m'ont permis de construire ce dossier qui m'ouvre de nouvelles perspectives professionnelles très riches et enthousiasmantes ! Quelle chance d'avoir pu être accompagnée dans cette réflexion !

J., cadre salarié
Objectif : dans le cadre d'une CEP démissionnaire pour création entreprise

J'ai bénéficié d'un accompagnement CEP de qualité auprès des professionnels de l'APEC. J'ai eu la chance de participer à quasiment tous leurs ateliers qui m'ont été d'une grande aide pour la consolidation de mon projet professionnel, pour prendre confiance dans ma démarche de réseautage et pour performer en entretien.

K., cadre demandeur d'emploi
Objectif : trouver ou retrouver un emploi

CAP EMPLOI

Philippe Brousse

Secrétaire Général de Chéops ARA, le réseau des Cap emploi Auvergne Rhône-Alpes

La spécificité de Cap emploi en tant qu'opérateur du CEP est de pouvoir intervenir au service de demandeurs d'emploi en situation de handicap et au service de salariés en situation de handicap.

Cette spécificité répond à une logique de sécurisation de parcours. Si la sécurisation des parcours est un enjeu pour chacun, elle prend encore plus de sens au regard d'un public qui peut être confronté à une nécessité de reclassement professionnel en raison d'une problématique de santé.

Les Cap emploi intègrent donc à la dimension de l'évolution professionnelle classique, les différents besoins liés à la problématique emploi/santé et notamment le besoin de rétablissement et le besoin de compensation du handicap.

LE BESOIN DE RÉTABLISSEMENT

Le rétablissement est le processus qui permet de surmonter les effets du handicap pour rétablir la capacité d'agir de la personne, de se reconstruire après une perte de capacité, et retrouver une maîtrise de son parcours. C'est un chemin individuel dont la nature et la temporalité est propre à chacun.

LE BESOIN DE COMPENSATION

La compensation est la réponse individuelle apportée à la personne pour atténuer les conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.
Elle permet de réaliser une action malgré une incapacité et/ou un environnement inadapté.

Depuis 2022, Cap emploi et Pôle emploi (maintenant France Travail) ont organisé une offre de service intégrée au bénéfice des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Depuis le rapprochement des Cap emploi et de Pôle emploi, avec la création d'une team handicap (conseiller Pôle emploi à dominante handicap et conseiller Cap emploi) dans chaque LUA (Lieu Unique d'Accompagnement), des indicateurs communs ont été travaillés pour mesurer l'impact sur l'accompagnement et le retour à l'emploi des personnes en situation

Chiffres Cap emploi 2023

10 192

nouveaux entrants dans le CEP

Décompte réel de l'opérateur CEP : 10 361

5 420 femmes

4 772 hommes

TRANCHE D'ÂGES

< 18 ans 10

18-29 ans 1 128

30-44 ans 3 134

45-60 ans 5 683

60 ans et + 237

BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

65,73 % **Oui**

4,88 % **En cours de reconnaissance**

26,96 % **Non**

2,43 % **Non connu**

STATUT

9 272 **À la recherche d'un emploi**

920 **En activité**

de handicap dans un objectif de réduire l'écart entre les demandeurs d'emploi en situation de handicap et l'ensemble des demandeurs d'emploi. Sur les 6 indicateurs, 4 ont été atteints en 2023 sur les cibles fixées

LE CEP COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Le CEP est un outil mobilisable dans le cadre de l'accompagnement des Cap emploi sur les services maintien dans l'emploi, maintien en emploi et évolution professionnelle. En 2023, les Cap emploi de la Région ont accompagné près de 1 000 salariés en situation de handicap.

Si légitimement ces CEP ont accompagné des demandes répondant à des objectifs d'évolution de carrière, certaines sollicitations intègrent une prise en compte de l'évolution de l'état de santé personnelle. Dans ce second cas, le salarié anticipe une situation qui, si elle n'est pas traitée, pourrait potentiellement se détériorer voire aboutir à une inaptitude au poste.

Plus d'infos :

OBJECTIF PRINCIPAL ASSIGNÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE À SON CEP

9 272	**Trouver ou retrouver un emploi**
681	**Anticiper un risque de perte de l'emploi occupé**
108	**Changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion / la nouvelle orientation professionnelle)**
70	**Faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul)**
26	**Créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome)**
20	**Acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications (le maintien de l'employabilité)**
6	**Autres objectifs professionnels**
6	**Identifier, valoriser et faire reconnaître ses compétences et expériences professionnelles (la reconnaissance professionnelle)**
2	**Évoluer vers un poste à responsabilités (la progression professionnelle)**
1	**Exercer plusieurs activités (l'exercice d'une pluriactivité)**

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

17	**Artisans, commerçants et chefs d'entreprise**
39	**Cadres et professions intellectuelles supérieures**
181	**Ouvriers**
638	**Employés**
40	**Professions intermédiaires**
9 277	**Non connue**

NIVEAU DE CERTIFICATION MAXIMUM OBTENU AVANT L'ENTRÉE EN CEP

niveau 1 (sans niveau spécifique) 39	**niveau 2** (sans diplôme ou brevet) 21
niveau 3 (CAP, BEP…) 345	**niveau 4** (BP, BT, bac prof. ou techno) 204
niveau 5 (BTS, DUT…) 107	**niveau 6** (licence, master 1) 78
niveau 7 (master) 34	**non renseigné** 9 364

Témoignages

Je suis vendeuse depuis mes 16 ans dans ce même magasin de vêtement, il y a 6 mois à la suite d'un épuisement professionnel j'ai compris que je ne pourrais plus exercer ce métier. Mon médecin du travail m'a orienté vers un conseiller CEP Cap emploi. J'ai 40 ans et j'ai pu travailler un nouveau projet professionnel, me faire tester, reprendre confiance en moi et en mes capacités et je viens d'avoir un accord par Transitions Pro pour le financement de ma formation d'assistante comptable. Je me sens reboostée et prête à entreprendre ma seconde carrière professionnelle en tenant compte de mes restrictions médicales.

Nathalie, 40 ans (Rhône)

Je suis Portugaise, j'étais responsable d'équipe dans le domaine du nettoyage mais j'ai dû me mettre en maladie. Je n'ai pas pu reprendre alors j'ai fait une formation en langue Française financée par l'Agefiph sur les conseils de ma conseillère CEP de Cap emploi. Puis elle m'a aidée à faire une demande à Transitions Pro pour la formation d'employée administrative et d'accueil. Et je viens d'apprendre que j'avais obtenu mon diplôme. C'est mon premier diplôme !

Silvia, 43 ans (Drôme)

PÔLE EMPLOI

Frédéric Toubeau

Directeur Régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes

Malgré un ralentissement de l'économie nationale et régionale, avec une croissance en dessous des prévisions, l'emploi salarié a continué à augmenter dans notre région. Ce sont principalement les secteurs de l'industrie et du tourisme qui sont à l'origine de cette progression.

Fin 2023, le taux de chômage a légèrement augmenté, s'établissant à 6,4 % de la population active régionale : avec pour éléments d'explication, outre une économie ralentie, l'augmentation de la population active (renforcée par le report de l'âge légal de départ à la retraite).

L'année 2023 a bien entendu été marquée par le vote de la loi pour le plein emploi, avec la transformation confirmée de l'opérateur Pôle emploi en opérateur France Travail avec la mise en place dans chaque région du réseau pour l'emploi.

Le projet France Travail, avec les expérimentations engagées dès 2023 concernant notamment les bénéficiaires du RSA, confirme l'importance de l'accompagnement par un conseiller référent, donc du CEP, pour atteindre l'objectif du plein emploi visé par l'État.

Pour être encore plus efficient, cet accompagnement doit reposer sur un renforcement de la collaboration entre les acteurs du réseau pour l'emploi, ainsi qu'une démarche d'aller vers les publics et les entreprises qui ne bénéficient pas suffisamment du service public de l'emploi.

Soulignons aussi l'importance du diagnostic socio-professionnel et du contrat d'engagements réciproques, pour que les dimensions du CEP prennent pleinement leur sens : le travail sur le projet, la connaissance du marché de l'emploi et la découverte des métiers par les immersions professionnelles ; l'appui à la transition et la reconversion professionnelles ; l'identification et la valorisation de ses compétences et potentiels ; le conseil en formation ; la recherche de solution pour lever les freins au projet.

Si la mise en œuvre de France Travail va nécessiter des évolutions importantes et des efforts de transformation de l'ex-opérateur Pôle emploi, elle ne part pas de rien.

Ainsi en 2023 l'accompagnement renforcé des jeunes dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) s'est poursuivi et renforcé en collaboration avec le réseau régional des Missions Locales ; le lieu unique d'accueil des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi avec les conseillers du réseau Cap emploi a continué à se consolider à la suite de la phase de généralisation ; les actions de collaboration avec l'Apec se sont développées. Les liens avec les acteurs de la transition professionnelle se sont confirmés.

Dernière année du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) porté dans la région par Pôle emploi, le bilan de fin 2023 a attesté de l'atteinte des principaux objectifs du Pacte régional d'investissement dans les compétences en Auvergne Rhône-Alpes, en termes notamment de public-cible et de réponse aux difficultés de recrutement des entreprises de notre région.

Notre offre de services et nos partenariats ont continué à évoluer pour mieux répondre aux obstacles au retour à l'emploi rencontrés par les publics en difficulté : mobilité, logements, santé, garde d'enfant, précarité financière, troubles de l'apprentissage…

C'est donc sur des bases solides que les transformations et expérimentations pourront se décliner tout au long de l'année 2024 avec l'engagement de tous les acteurs du réseau pour l'emploi de notre région, afin que les premières dispositions générales de France Travail prennent effet à compter de début 2025.

Plus d'infos :

Chiffres Pôle emploi 2023

297 417
nouveaux entrants dans le CEP

153 131 **femmes**

144 286 **hommes**

OBJECTIF PRINCIPAL ASSIGNÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE À SON CEP

297 417 **Trouver ou retrouver un emploi**

STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

297 417 **À la recherche d'un emploi**

TRANCHE D'ÂGES

< 18 ans
657

18-29 ans
104 483

30-44 ans
107 379

45-60 ans
76 306

60 ans et +
8 592

© Mimi Thian - Unsplash

© divinetechygirl - Pexels

Le CEP à Pôle emploi

Le conseil en évolution professionnelle vise à rendre le demandeur d'emploi autonome dans ses démarches de retour à l'emploi. À chaque étape de son parcours d'évolution professionnelle, il doit pouvoir prendre les bonnes décisions et mener des actions efficaces.

À Pôle emploi, tout demandeur d'emploi inscrit dans une modalité d'accompagnement (guidé, renforcé, intensif jeune ou global) bénéficie du CEP pour favoriser son insertion professionnelle.

L'accompagnement CEP permet au demandeur d'emploi d'exprimer sa demande et de clarifier son besoin et selon sa situation :

- d'accéder à une information personnalisée et pertinente
- d'identifier ses forces, ses compétences et les points à travailler
- de clarifier et de construire son projet professionnel
- de vérifier la faisabilité et la pertinence de son projet au regard de sa situation, de son environnement professionnel, des besoins des territoires et des tendances socio-économiques
- de développer ses compétences et ses qualifications par la formation
- de maîtriser les techniques de recherche d'emploi (ciblage des entreprises, CV, entretiens, etc.)
- d'être soutenu tout au long de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de son projet professionnel

L'accompagnement CEP est mis en œuvre par le conseiller référent dans une logique de co-construction avec le demandeur d'emploi. Il favorise le retour à l'emploi ou la création/reprise d'une activité du bénéficiaire. Le projet d'évolution professionnelle élaboré en commun se traduit à Pôle emploi par le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) qui formalise les engagements réciproques du demandeur d'emploi et du conseiller.

LES ACTIFS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI ACCOMPAGNÉS

Tout actif peut bénéficier d'un CEP pour construire et concrétiser son projet professionnel. Les demandeurs d'emploi accèdent au CEP délivré par Pôle emploi en fonction de leur modalité d'accompagnement.

Le conseiller référent met en œuvre le CEP, adapté en fonction des besoins identifiés lors d'un diagnostic de situation. Ce diagnostic est actualisé régulièrement au gré du parcours du demandeur d'emploi.

Un psychologue du travail peut intervenir directement au titre de son domaine d'expertise auprès d'un demandeur d'emploi, sur sollicitation de son conseiller référent. Dans ce cas, le conseiller est, et demeure, le référent du demandeur d'emploi.

TOUT AU LONG DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement CEP débute pour tous les demandeurs d'emploi lors du 1er entretien personnalisé avec son conseiller référent. Il fait suite à :

- l'affectation du demandeur d'emploi dans le portefeuille de son conseiller référent
- la réinscription du demandeur d'emploi et son retour en portefeuille

Tout au long de cet accompagnement, le conseiller référent et le demandeur d'emploi font des points réguliers pour mesurer l'avancée du parcours et réajuster le plan d'action si nécessaire.

L'accompagnement CEP prend fin :

- en cas de cessation d'inscription du demandeur d'emploi ou de radiation, de reprise d'emploi ou de création/reprise d'entreprise (transfert en catégorie 5), de prise en charge du CEP par un autre opérateur
- d'un commun accord entre le conseiller et le demandeur d'emploi, lorsque celui-ci est devenu suffisamment autonome dans sa démarche d'évolution professionnelle pour la poursuivre seul.

MOBILISATION DE L'OFFRE DE SERVICES

Le CEP, c'est d'abord le service rendu par le conseiller qui le délivre. Il adopte pour cela une posture de facilitateur, est à l'écoute et soutient la personne dans la définition et la réalisation de son projet.

Le CEP recouvre l'ensemble des services mis en œuvre pour aider le demandeur d'emploi à élaborer et/ou à concrétiser son projet professionnel, qu'il s'agisse d'une activité salariée, d'une création ou d'une reprise d'activité/d'entreprise ou d'un projet à l'international.

Le CEP peut être délivré sous diverses formes, en présentiel (106 points de délivrance du CEP en Auvergne Rhône-Alpes), ou à distance : entretiens individuels, informations collectives ou ateliers collectifs (le collectif n'empêche pas la personnalisation).

Le CEP mobilise l'ensemble de l'offre de service de Pôle emploi ; il est enrichi par le recours à des expertises internes spécifiques (psychologue du travail, conseiller entreprise, conseiller en gestion de droit…).

Cet accompagnement permet au demandeur d'emploi de s'interroger sur son évolution professionnelle, de définir et de mettre en œuvre son projet de retour à l'emploi.

Si le demandeur d'emploi doit développer ses compétences ou acquérir une qualification, le conseiller l'accompagne en prenant en compte les transformations du marché du travail et des métiers, et en s'appuyant notamment sur le PIC.

Relèvent ainsi du CEP :

- la réalisation et l'actualisation du diagnostic par le conseiller
- les entretiens personnalisés avec le conseiller référent
- la connaissance du marché du travail
- l'orientation professionnelle
- le conseil et l'accès à la formation
- la mobilisation des ateliers conseil, des prestations, des aides et des mesures
- l'appui à la recherche d'emploi

LES AUTRES OPÉRATEURS DU CEP

La personne qui s'interroge et désire évoluer professionnellement doit être aiguillée vers l'opérateur du CEP qui lui offre la meilleure réponse, en fonction de sa situation. À cette fin, Pôle emploi collabore étroitement avec les autres opérateurs du CEP, dans le cadre de conventions et de plans d'action partagés : Missions Locales, Cap emploi, Apec, Réseau EVA.

Témoignage

J'ai occupé des postes de commercial dans différentes entreprises. L'année dernière j'ai fait un « burn out » car j'avais une pression de plus en plus forte de mon responsable et c'est la première fois que je ne suis pas arrivé à faire mon chiffre d'affaires. J'ai pris conscience que j'avais envie de faire autre chose, que je ne voyais plus de sens à courir vers toujours plus de ventes, de clients. Après mon arrêt de travail, j'ai trouvé un accord pour quitter mon employeur, et réfléchir à changer de métier.

Je me suis inscrit à Pôle emploi. Pour tout avouer, je n'en avais pas une très bonne image, et j'étais un peu au fond du trou. Je savais ce que je ne voulais plus retrouver, mais pas trop vers quelle direction aller à mon âge. J'ai été agréablement surpris par les premiers contacts avec le conseiller chargé de m'accompagner. Il a d'abord pris le temps de m'écouter, de comprendre ma situation. Après exploration, il a bien perçu mon intérêt pour les enjeux environnementaux et que ça pouvait être une piste sérieuse pour redonner du sens à mon travail. Grâce à son appui, et la mise en relation avec un réseau d'entreprises et d'associations responsables, je monte actuellement un projet de création d'activité dans le domaine du recyclage et je suis motivé à fond pour aller au bout ! Et si on m'avait dit cela il y a un an, je n'y aurais pas cru une seconde !

François, 45 ans

MISSIONS LOCALES

Wendy Lafaye

Présidente des Missions Locales Auvergne Rhône-Alpes

Les Missions Locales, premier réseau d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent conseil, appui et accompagnement personnalisé pour faciliter leur parcours vers l'emploi et l'autonomie.

Les Missions Locales accompagnent les jeunes en fonction de leur questionnement, dans le cadre d'un appui personnalisé, une dynamique, une écoute.

Quel que soit le sujet évoqué, les Missions Locales sont au côté des jeunes pour les questions de logement, de citoyenneté, de santé, d'orientation, de formation, d'emploi, de mobilité, de prévention du décrochage scolaire...

C'est dans le cadre de notre mission que le CEP prend sa source que ce soit dans un premier accueil, un accompagnement du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, ou un contrat d'engagement jeune.

L'accompagnement d'un jeune se réalise dans la durée, dans la confiance, dans l'écoute.

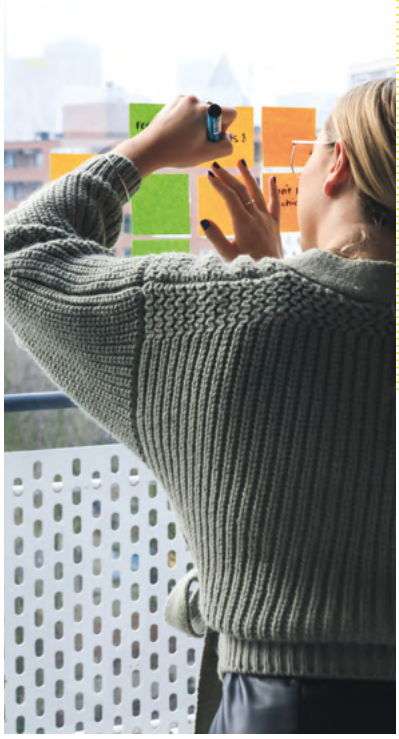

© Magnet Me - Unsplash

Les Missions Locales s'adaptent aux évolutions de la société, et de la jeunesse.

C'est le métier des Missions Locales depuis plus de 40 ans.

Plus d'infos :

Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes

671 **points d'accueil**

110 899 **jeunes accompagnés**

Les Missions Locales de la région ont accompagné 110 899 jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Chaque jeune a en moyenne bénéficié de 8 entretiens totalisant ainsi 934 000 entretiens.

1 700 **professionnels**

46 224 **jeunes en premier accueil**

46 224 jeunes ont été accueillis pour la première fois par les Missions Locales afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'emploi, leur projet professionnel et répondre à leurs besoins.

Chiffres Missions Locales 2023

28 255
nouveaux entrants dans le CEP

14 050 **femmes**

14 205 **hommes**

TRANCHE D'ÂGES

< 18 ans
5 348

18-29 ans
22 907

NIVEAU DE CERTIFICATION MAXIMUM OBTENU AVANT L'ENTRÉE EN CEP

niveau 1 (sans niveau spécifique)
500

niveau 2 (sans diplôme ou brevet)
2 817

niveau 3 (CAP, BEP…)
3 820

niveau 4 (BP, BT, bac prof. ou techno)
8 578

niveau 5 (BTS, DUT…)
1 057

niveau 6 (licence, master 1)
1 010

niveau 7 (master)
361

non renseigné
10 112

STATUT

24 503 **À la recherche d'un emploi**

1 920 **En activité**

1 490 **Double situation**

342 **Non communiqué**

OBJECTIF PRINCIPAL ASSIGNÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE À SON CEP

11 443 **Acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications (le maintien de l'employabilité)**

7 029 **Trouver ou retrouver un emploi**

2 589 **S'insérer pour la première fois sur le marché du travail**

2 507 **Changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion / la nouvelle orientation professionnelle)**

1 488 **Identifier, valoriser et faire reconnaître ses compétences et expériences professionnelles (la reconnaissance professionnelle)**

1 947 **Autres objectifs professionnels**

812 **Faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul)**

221 **Créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome)**

80 **Évoluer vers un poste à responsabilités (la progression professionnelle)**

76 **Exercer plusieurs activités (l'exercice d'une pluriactivité)**

63 **Anticiper un risque de perte de l'emploi occupé**

Témoignage

Nous avons accueilli Laure âgée de 24 ans le 26 mai 2023. Elle est titulaire d'un CDI temps plein au sein de l'agence d'emploi temporaire ADECCO d'Issoire depuis juin 2021 en tant que chargée de recrutement. Elle exerce cet emploi par défaut qui lui plaisait au début mais qu'elle trouve beaucoup trop administratif à présent. Elle exprime le souhait de se reconvertir. Elle a le désir de se mettre au service des personnes. Elle connait le contexte tendu des métiers de santé suite au COVID et envisage de se former dans ce secteur professionnel. Dans le cadre du CEP Laure a bénéficié de 7 entretiens de mai à octobre 2023.

Les thématiques abordées :
• La connaissance des métiers de santé principalement : aide-soignant et infirmier
• La connaissance des parcours de formation, inscription aux concours
• Connaissances des modalités de financements de formations : région, Transitions Pro…
• Validation du projet par la réalisation d'enquêtes métiers : une auprès d'une cadre de santé dans un EHPAD à Issoire et l'autre auprès d'une aide-soignante en poste
• Réalisation d'un stage de terrain de 15 jours au sein de l'EHPAD de l'Hôpital d'Ambert du 4 au 15 septembre 2023 sur ses congés payés dans le cadre du PACEA
• Aide à la prise de décision et au choix d'orientation
• Aide à la constitution du dossier de demande de financement de formation auprès de Transitions Pro. Dossier finalisé le 09 octobre 2023.

Le dossier de Laure a été accepté par Transitions Pro lors de la commission de décembre et elle a intégré la formation au Diplôme d'État d'aide-soignant le 03 janvier 2024 au sein du Centre Hospitalier d'Ambert. Sa formation se passe bien, elle est ravie de son choix de reconversion.

LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL D'ORIENTATION

Service public régional de l'orientation Auvergne-Rhône-Alpes

Le SPRO, Service public régional de l'orientation tout au long de la vie est piloté par l'État et la Région s'adresse à tous les publics sur l'ensemble du territoire régional, qu'il s'agisse du public scolarisé, des jeunes en rupture de parcours, des salariés ou des demandeurs d'emploi.

Le SPRO vise à ce que chaque individu puisse accéder à un emploi durable, en toute autonomie ou en étant accompagné, via deux niveaux d'intervention :

- l'accès à un 1er niveau d'information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, en proximité et/ou en accès dématérialisé,
- l'accès à un conseil et un accompagnement personnalisé, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.

© Alexis Brown - Unsplash

L'offre de services délivrée dans le cadre du SPRO Auvergne Rhône-Alpes doit respecter les valeurs suivantes :

- égalité et simplicité d'accès pour tous les publics, quels que soient leur statut, leur situation, leur besoin ou leur lieu de résidence, à toute étape du projet et tout au long de la vie,
- neutralité, objectivité et respect de la personne,
- qualité des services en favorisant l'autonomie des publics dans leur réflexion et leurs démarches, et en travaillant en complémentarité avec les autres réseaux et structures.

3 MINUTES POUR TOUT COMPRENDRE !

Scannez le QR code pour découvrir la vidéo !

Du côté des Pro

En Auvergne Rhône-Alpes, le SPRO s'appuie sur l'expertise d'un réseau d'acteurs spécialisés, organisé en 3 cercles :

Acteurs du service public couverts par la convention État-Région relative à la coordination du SPRO

- Centre d'information et d'orientation (CIO)
- Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO)
- Réseau Information Jeunesse (IJ)

Réseaux définis dans le cadre réglementaire

Les opérateurs du conseil en évolution professionnelle :

- France Travail
- Cap emploi
- APEC
- Missions locales
- Avenir'actifs

Les chambres consulaires :

- Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre d'agriculture (CA)

Structures territoriales labellisées dans le cadre d'un appel à candidatures, via une démarche volontariste

26 structures labellisées :

- 7 centres d'information des femmes et des familles (CIDFF)
- 12 maisons de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE)
- 1 maison de l'emploi et de la formation (MEF)
- 1 maison de services au public (MSAP)
- 2 associations
- 3 communautés de communes
- 1 cité des métiers centre associé

Deux appels à candidatures sont ouverts chaque année en Auvergne Rhône-Alpes pour assurer des entrées effectives comme membre du SPRO au 1er janvier et au 1er septembre et permettant de compléter la couverture territoriale de l'accueil SPRO. Ces candidatures permettent de rejoindre le cercle 3.

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site Internet de Via Compétences à la rubrique Politiques emploi formation > Stratégies en région > Le SPRO en AURA.

Les objectifs poursuivis par le SPRO se traduisent à travers un plan d'actions en 7 axes :

- améliorer la connaissance des métiers et du contexte socio-économique du territoire pour les professionnels de l'orientation tout au long de la vie,
- créer les conditions d'une coopération entre les différents professionnels de l'orientation participant au SPRO, par le développement d'une culture professionnelle commune inter-réseaux,
- répondre aux besoins de compétences au sein des entreprises et des territoires,
- renforcer la visibilité et la coordination de l'offre de services CEP au niveau des territoires,
- rendre lisibles les actions conduites dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie,
- proposer aux publics, jeunes et adultes, des solutions et outils concrets pour faciliter leur orientation,
- progresser dans l'évaluation du service rendu par le SPRO d'Auvergne Rhône-Alpes.

Focus sur Les Matinales du SPRO!

Les Matinales du SPRO contribuent à répondre aux objectifs fixés en permettant notamment de :

- favoriser des temps d'échanges entre professionnels,
- partager des pratiques professionnelles et de nouveaux outils en matière d'orientation,
- découvrir des dispositifs existants et des acteurs de l'orientation,
- développer des partenariats et des coopérations entre professionnels issus d'horizons très différents.

Ces rencontres en présentiel se déroulent sur l'ensemble du territoire régional. En 2023, 85 structures ont ouvert leurs portes en accueillant plus de 300 professionnels de l'Orientation.

PRÉCONISATIONS & PERSPECTIVES 2024

- **Poursuivre les efforts dans la communication pour faire ancrer le CEP dans les usages des bénéficiaires et le relai actif des entreprises et des partenaires**
- **Informer plus systématiquement des actions ou des évènements mis en œuvre par les opérateurs CEP auprès des relais des entreprises**
- **Harmoniser et construire des outils en commun selon les spécificités des publics**
- **Poursuivre, dans son rôle d'information sur les métiers et d'appui à la construction des projets, les efforts de formation professionnelle des conseillers pour qu'ils restent au fait des tendances du marché du travail, des besoins des entreprises, de l'évolution des transformations**
- **Orienter vers les compétences du futur prenant en compte la maîtrise des technologies émergentes et les attendus des soft-skills**
- **Développer les initiatives innovantes pour trouver des solutions à la réussite des projets d'évolution professionnelle en facilitant les « réseautages » et le mentorat**
- **Développer des évaluations communes du service dans un cadre national**
- **Poursuivre les efforts en matière d'inclusion**
- **Porter une attention particulière pour les salariés concernés par l'usure professionnelle dans un contexte d'allongement des carrières**
- **Articuler plus étroitement les actions des CEP avec les services de santé au travail pour mettre en place des actions de communication auprès des publics en arrêt de travail dans le cadre des visites de pré-reprise**

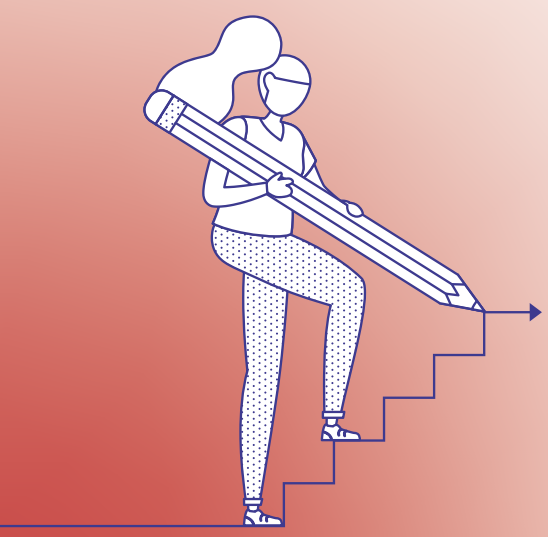

TRAVAIL CREFOP PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre des actions mises en place par le Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) pour promouvoir la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie, les membres du CREFOP souhaitent contribuer en 2024 à la mise en visibilité du CEP en initiant un nouveau groupe de travail spécifique. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif 3 du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle) qui vise spécifiquement à accompagner et sécuriser les parcours des personnes tout au long de la vie. L'enjeu de ce groupe de travail est de conduire une action spécifique en région Auvergne Rhône-Alpes afin de promouvoir massivement et de manière coordonnée le conseil en évolution professionnelle notamment auprès des publics salariés de la région.

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS PRO Auvergne Rhône-Alpes

Transitions Pro
04 72 82 50 50
transitionspro-ara.fr

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Mon Conseil en Évolution Professionnelle
mon-cep.org

conception graphique : Perluette & BeauFixe